

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 4

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société fribourgeoise d'éducation

Dans sa séance du 8 janvier dernier, le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a complété son bureau comme suit :

Vice-président : M. Currat H., inspecteur scolaire, à Morlon ;

Secrétaire-caissier : M. Clerc A., instituteur, à Fribourg.

Pour se conformer aux nouveaux statuts qui prévoient la réunion pédagogique tous les deux ans, avec l'organisation de cours ou de conférences pour l'année où l'assemblée n'a pas lieu, il a décidé d'organiser, en 1920, un cours de dessin dans le genre de celui donné avec tant de succès par M. le professeur Bovet, pour le chant.

Le Comité s'est également occupé de la refonte de nos manuels scolaires et a demandé aux Autorités compétentes de bien vouloir faire activer ce travail, principalement pour ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle.

Le Comité.

Un dernier mot

Les lecteurs du *Bulletin* auront trouvé fort divertissante la dernière algarade de M. l'inspecteur Oberson. Elle me paraît si inoffensive que je juge une réponse superflue. Je me borne à une simple constatation.

M. Oberson, qui se pose modestement en interprète authentique de la pensée de M. Horner, abandonne prudemment, dans sa lettre, le domaine de la pédagogie ; il esquivé le sujet de la discussion et, pour masquer cet escamotage, se livre à de moqueuses attaques personnelles.

Sur ce nouveau terrain, je lui laisse la victoire.

Alphonse WICHT

